



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 11/11/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 8 novembre
2022
D-2022/352**

Aujourd'hui 8 novembre 2022, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 19h49 à 19h58

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Anne FAHMY présente à partir de 14H42, Monsieur Didier CUGY présent à partir de 16H44, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h05, Monsieur Matthieu MANGIN présent jusqu'à 17H30, Monsieur Radouane-Cyrille JABER présent jusqu'à 17H42, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 18H00

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE,

Projet école et cinéma. Participation financière de la Ville de Bordeaux. Autorisation.

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Bordeaux, en collaboration avec la direction des services de l'Éducation nationale de la Gironde, propose le dispositif « **École et Cinéma** ».

Cette action est financée par le ministère de la Culture (centre national de cinématographie), le ministère de l'Éducation nationale (direction des écoles) et les communes.

Elle s'adresse aux élèves :

- De petites et moyennes sections à raison de deux séances sur l'année scolaire,
- De grandes sections des écoles maternelles et aux élèves des écoles élémentaires (cycles 2 et 3) à raison de trois séances sur l'année scolaire.

Cette opération consiste à :

- Former l'enfant-spectateur par la découverte active de l'art cinématographique en salle, à partir de la visualisation d'œuvres du patrimoine et d'œuvres contemporaines,
- Offrir des possibilités de formation aux enseignants qui participent à ce dispositif.

Dans cette perspective, la compréhension du langage cinématographique, l'appréhension du réel et de l'imaginaire sont particulièrement recherchées par une approche pratique :

- Projection en salle d'un choix de films représentatifs des genres cinématographiques passés et contemporains,
- Mise à disposition des enfants et des enseignants d'une documentation pour compléter leur approche du film,
- Mise en place de formations pour les enseignants (formation à l'histoire et aux langages cinématographiques).

A Bordeaux, cette opération a débuté en septembre 1997.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 52 classes, soit 1 088 élèves, des écoles maternelles et élémentaires suivantes participent au projet :

- Anatole France, Alphonse Dupeux, Joséphine, Le Point du Jour, Modeste Testas et Aristide de Mendes en maternelles,
- Achard, Anatole France, Balguerie, David Johnston, Jean Cocteau, Jules Ferry, Loucheur, Marie Curie, Menuts Philippe, Modeste Testas, Nuyens, Paul Doumer, Raymond Poincaré, Saint Bruno et Vieux Bordeaux en élémentaires.

Les élèves de petites et moyennes sections, soit 283 élèves, vont ainsi bénéficier de 2 productions selon la programmation suivante :

ème

2 trimestre : « Le petit monde de Léo », programme de 5 courts métrages adaptés des albums de Léo Lionni, d'une durée de 30 min. Italie.

ème

3 trimestre : « Panda petit Panda » de Isao Takahata, d'une durée de 1h11 min. Japon

Les élèves de grandes sections, soit 239 élèves, vont ainsi bénéficier de 3 productions selon la programmation suivante :

er

1 trimestre : « Le petit monde de Léo », programme de 5 courts métrages adaptés des albums de Léo Lionni, d'une durée de 30 min. Italie.

ème

2 trimestre : « Le Cirque » de Charles Chaplin de 1928, film muet en noir et blanc d'une durée de 1h38 min. Etats-Unis.

ème

3 trimestre : « Panda petit Panda » de Isao Takahata, d'une durée de 1h11 min. Japon

Les élèves du CP au CM2, soit 566 élèves, vont ainsi bénéficier de la programmation de trois productions au :

er

1 trimestre : Cycles 2 et 3

« Une vie de chat », de Jean-Loup Felicioli et Alain Gagnol d'une durée 1h10 min. France.

ème

2 trimestre : Cycle 2 et 3

« Le Cirque » de Charles Chaplin de 1928, film muet en noir et blanc d'une durée de 1h38 min.

ème

3 trimestre : Cycles 2

« Le chien jaune de Mongolie » de Byambasuren Dava, de 2005, d'une durée d'1h33. Allemagne.

ème

3 trimestre : Cycles 3

« Lamb » de Yared Zeleke de 2015, d'une durée de 1h45. France, Ethiopie, Allemagne, Norvège.

La Ville de Bordeaux est sollicitée pour prendre en charge le prix d'entrée fixé à 2.40 euros par séance et par élève, soit un montant de 7 154,00 euros pour l'année 2022-2023.

En conséquence, je vous demande Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à régler les entrées aux cinémas Le Festival (association Flip Book), l'UGC et l'Utopia.

La dépense sera imputée sur le programme PO66O001 - accompagnements des activités éducatives - fonction 213 - compte 6188.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 novembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT